

# PREVISION

previs   
Quand prévoyance  
rime avec transparence

PREVISION | AOÛT 2014



## Editorial

Ce qui est pensé n'est pas toujours écrit, ce qui est écrit n'est pas toujours lu, ce qui est lu n'est pas toujours

compris. Cette formule librement adaptée du comportementaliste autrichien Konrad Lorenz résume bien le défi que représente toute communication. Nous prenons ce défi au sérieux et nous nous efforçons, chères lectrices et chers lecteurs, de vous transmettre cette matière difficile et complexe qu'est la prévoyance professionnelle d'une manière vous permettant d'évaluer votre fondation le plus justement possible. Aussi sommes-nous fiers d'avoir remporté cette année une distinction nouvellement créée, récompensant la communication des caisses de pension. Vous en saurez davantage en lisant la dernière édition de Prevision, qui consacre également des articles à l'Assemblée des délégués 2014, aux prochaines étapes du processus de transformation de la Fondation, ainsi qu'aux activités de placements en titres et de placements immobiliers directs.

Stefan Muri  
Directeur

## «Renouveau» et «opportunités» à l'Assemblée des délégués ordinaires

Outre l'ordre du jour statutaire, les délégués de la Previs ont de nouveau été informés au sujet des transformations de la fondation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A l'occasion de l'Assemblée des délégués, laquelle s'est tenue cette année à Belp et a de nouveau accueilli un grand nombre de participants, les mots «renouveau» et «opportunités» ont jalonné le discours d'introduction du président du Conseil de fondation et celui des orateurs suivants, lors de la partie statutaire.

### Commission de prévoyance

En sa qualité de président, Peter Flück a dressé un tableau saisissant du renouveau, lequel se ma-

velle structure organisationnelle de la fondation au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En tant qu'institution collective, celle-ci est en mesure de répondre de manière flexible aux besoins plus étendus des clients dans différents domaines: libre choix du plan de prévoyance, stratégie de placements personnalisée, exercice de la liberté individuelle au niveau de la prévoyance professionnelle, notamment à travers la fixation du taux d'intérêt et la décision relative aux mesures d'assainissement.

## L'institution collective est en mesure de répondre aux besoins étendus des clients de manière flexible.

nifeste notamment dans la nouvelle identité visuelle de la Previs. Le renouveau s'exprimera encore plus concrètement dans la nou-

Dans le cadre de l'ordre du jour, il a été décidé qu'au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure de la Previs, le Conseil de

Suite de la page 1

fondation actuel prendrait également en charge les tâches de la commission de prévoyance de la

## Grâce à la nouvelle structure, les acquis sont préservés et de nouvelles opportunités se font jour.

Caisse de prévoyance Service Public. En 2015, cette caisse de prévoyance correspondra très exactement à l'actuelle institution commune.

Les délégués ont ensuite pris connaissance du résultat annuel 2013 et de divers commentaires

relatifs au rapport d'activité. Le Conseil de fondation a malheureusement dû prendre congé de l'un de ses membres, Alfred Binggeli, après seulement deux ans d'activité. Du fait de son changement d'orientation professionnelle, Alfred Binggeli se voit contraint de quitter ses fonctions de représentant des employés.

### La nouvelle Previs: une obligation et une chance!

Bruno Christen, de l'Autorité de surveillance zurichoise, et Martin Schnider, expert de la Previs, ont relevé que les transformations en cours de la fondation répondaient aux exigences du marché, des clients et des assurés. Ils ont également souligné que les changements affectant la Previs préser-

vaient les acquis existants et éprouvés et offraient aux clients actuels une base optimale pour l'avenir également, tout en permettant la mise en œuvre d'offres flexibles.

Au final, cette nouvelle structure concilie le meilleur des deux mondes – des solutions communes et solidaires d'une part, et des solutions spécifiques de prévoyance individuelle d'autre part – dans l'intérêt des clients.



## Nouveaux règlements «écrits» – «lus?» et «compris!»

La nouvelle structure de la Previs exige également l'adaptation des fondements réglementaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au cours des derniers mois, nous avons ainsi révisé les fondements réglementaires et les avons adaptés à la nouvelle structure de la Previs; une tâche qui n'est pas aisée, loin s'en faut, car les documents doivent être correctement formulés sur le plan juridique tout en demeurant accessibles aux profanes.

### Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance a été adapté et ne contient désormais plus le montant des différentes prestations assurées, lequel figure désormais dans un plan de

prévoyance séparé. Ce dernier sera adressé à l'ensemble des assurés et des employeurs, dans le but de leur offrir une vue d'ensemble synthétique des principales informations concernant les prestations. De plus, certaines précisions ont été apportées au règlement afin de tenir compte de la récente jurisprudence.

### Règlement de liquidation partielle

Ce règlement, qui se base sur le modèle de l'Autorité bernoise de surveillance (ABSPPF), a été adapté en fonction de la nouvelle structure.

### Autres documents

La convention d'affiliation et le règlement sur les provisions ont été remaniés et adaptés à la nouvelle situation.

Tous les nouveaux documents de base ont été approuvés par le Conseil de fondation le 19 juin 2014 et entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à l'exception du

règlement de liquidation partielle, lequel n'entrera en vigueur qu'après autorisation de l'ABSPPF. Le règlement a été déposé fin juin 2014 pour approbation.

## La nouvelle structure de la Previs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 exige l'adaptation des règlements.

Les règlements peuvent être téléchargés à partir de notre site internet: [www.previs.ch/reglements](http://www.previs.ch/reglements).

Nous sommes convaincus que ces nouveaux documents seront abondamment «lus» et également facilement «compris».

### Nouveau système IT dans le secteur Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le secteur Prévoyance utilisera une nouvelle plateforme informatique pour l'administration des différentes opérations, ce qui nécessite la migration de l'ensemble des données d'ici à la fin de l'année. De plus amples informations à ce sujet suivront dans les prochains mois.

## Bon rendement des actions

Les placements de la Previs se révèlent toujours aussi robustes et connaissent une évolution réjouissante.

Après un bon premier trimestre, le deuxième trimestre a également connu une évolution très positive. Grâce à une plus-value de 2.42%, la performance semestrielle se monte aujourd'hui à un attrayant 3.86%. Ce bon résultat est principalement dû aux marchés des actions. Grâce à la politique monétaire généreuse des banques centrales, le niveau d'intérêt est demeuré bas et les obligations chères. S'est ensuivi un engouement pour les placements risqués, tels que les actions. Outre un environnement économique toujours plus favorable, les entreprises disposent de beaucoup de liquidités, qu'elles doivent investir. Par conséquent, le second trimestre a été caractérisé par un grand nombre d'acquisitions d'entreprises, ce type de transactions étant moins onéreux lorsque les taux d'intérêt sont bas. Dans ce contexte, les investisseurs regardent l'avenir avec confiance.

### De fortes fluctuations devraient survenir à compter de l'automne 2014.

#### Quand les taux monteront-ils?

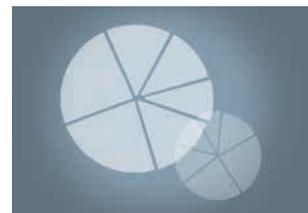
L'évolution des marchés financiers dépend étroitement de la conjoncture aux Etats-Unis et de la politique qui y est appliquée en matière de taux d'intérêt. Une hausse des



### Le dynamisme des marchés des actions est à l'origine de l'évolution réjouissante du premier semestre.

taux d'intérêt aura pour effet de renforcer l'attractivité des obligations par rapport aux actions, puisqu'elles dégageront davantage de rendement qu'aujourd'hui. Cela pourrait conduire les investisseurs à réaliser leurs bénéfices sur les actions avant de se tourner vers les obligations. Ce processus augmente la pression liée à la remise des actions sur les marchés. Dans ce cas, une compensation ne serait possible que si les entreprises réussissaient à augmenter leurs bénéfices, ce qui suppose une amélioration de la conjoncture globale. Selon les scénarios actuels, les taux d'intérêt ne devraient augmenter qu'en 2015.

Si l'on considère que les marchés financiers anticipent telles évolutions avec six mois d'avance, il faut s'attendre à de fortes fluctuations sur les marchés des actions à partir de l'automne. Nous demeurons malgré tout confiants et continuons de privilégier les actions sur les obligations.



## Les projets de nouvelles constructions prennent toujours plus d'importance

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Previs accorde une part importante aux placements immobiliers directs, avec environ 1600 appartements à louer et un volume de placements de plus de 550 millions de francs. Nous vous donnons ci-dessous un aperçu des projets de construction actuels.

### Nouvelle construction Lindentalkamp, Boll (commune de Vechigen)

76 appartements –  
projet Previs

Investissement	31 mio CHF
Début de construction	Automne 2013
Fin des travaux	A compter de mars 2015

L'offre comprend des appartements de 1 à 4½ pièces, dont 42 appartements conçus pour les personnes âgées. Le projet a débuté en 2009 déjà: il a pris forme au cours d'un atelier de réflexion de la commune de Vechigen, lequel a permis d'identifier le besoin en logements pour personnes âgées. La commune s'est alors mise en quête d'un terrain approprié répondant aux différents besoins ainsi que d'un partenaire susceptible de mettre en œuvre un tel projet. En raison du plan d'aménagement en vigueur à l'époque, le terrain a été trouvé dans une zone d'habitation. La Previs s'est associée à la commune en tant que partenaire et investisseur.

En parallèle, l'association Lindentalpark 2010 a été fondée à partir d'une communauté d'intérêts rassemblant des représentants de la commune. Elle accompagne le projet et formule des suggestions pertinentes concernant les besoins des personnes âgées.

[www.lindentalkamp.ch](http://www.lindentalkamp.ch)

### Nouvelle construction Jardin du Paradis, Bienne

279 appartements –  
projet Previs

Investissement	130 mio CHF
Début de construction	Printemps 2015
Fin des travaux	A compter de l'été 2016

L'offre comprend des appartements de 2½ à 4½ pièces, ainsi que diverses surfaces commerciales et de bureaux. Environ 279 appartements jouiront ainsi d'une situation idéale, dans le voisinage immédiat de la nouvelle construction futuriste de Swatch Group. Dans une partie du lotissement, il

est possible de proposer certains concepts d'exploitation tels que l'habitat avec prestations de services. De plus, des commerces – boulangeries, cafés, etc. – compléteront le lotissement, qui sera construit selon le standard Minergie-P. [www.jardin-du-paradis.ch](http://www.jardin-du-paradis.ch)

### Nouvelle construction Dorfzentrum Thörishaus

46 appartements –  
projet Steiner AG

Investissement	20 mio CHF
Début de construction	Prévu en septembre 2014
Fin des travaux	A compter de juin 2016

L'offre comprend des appartements de 2½ et 3½ pièces ainsi que des surfaces commerciales au rez-de-chaussée, destinées à des détaillants et à des bureaux. Le projet et sa réalisation sont assurés par l'entreprise générale Steiner AG. Il sera conforme au standard Minergie.

Suite en page 6

«Ce projet commun profite à la fois à la commune et à la Previs. Nous créons des perspectives de logement d'avenir à long terme et pour tous les âges.»

Walter Schilt, président de la commune de Vechigen,  
au sujet du projet Lindentalpark



Suite de la page 5

### Surélévation et rénovation du Nesslerenweg, Wabern

185 appartements – projet Previs	
Investissement	55 mio CHF
Début de construction	Prévu en automne 2014
Fin des travaux	A compter de l'été 2016

Le lotissement du Nesslerenweg a été construit entre 1979 et 1983. Les bâtiments sont démodés et ont besoin d'être rénovés en raison de leur mauvais bilan énergétique et de l'état des conduites. Grâce à une surélévation des bâtiments existants (114 appartements), 71 appartements supplémentaires pourront être construits. Cette densification permet de ménager les ressources foncières.

[www.nessleren.ch](http://www.nessleren.ch)

### Projets de rénovation

La Previs planifie actuellement d'autres projets de rénovation. Dans ce cadre, elle veillera à la densification intérieure et, dans la mesure du possible, recourra à la surélévation.

## La Previs appartient aux caisses de pension les plus communicatives de Suisse!

Lors de la première cérémonie de remise du Prix de la communication, la Previs a remporté le premier prix dans la catégorie Institutions collectives et communes.

La Previs a gagné, car «elle informe les assurés de manière remarquable grâce à une communication exemplaire». Le jury, composé de professionnels et d'assurés, a examiné et évalué

professionnelle («Stiftung zur Förderung der Eigenverantwortung in der beruflichen Vorsorge»), en partenariat avec l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), les Editions EPAS et le journal «Handelszeitung». La remise du prix a eu lieu mi-mai à Zurich dans le cadre du salon professionnel sur le 2<sup>e</sup> pilier.

## La Previs attache une grande importance à la communication avec les assurés.

les bases conceptuelles, la mise en œuvre de leur contenu, le déploiement des mesures ad hoc – parmi lesquelles le règlement de prévoyance, le rapport annuel, le certificat d'assurance (notes explicatives incluses) et le site internet. Le Prix de la communication est décerné par la Fondation pour l'encouragement de la responsabilité individuelle dans le domaine de la prévoyance pro-



ethos<sup>member</sup>



Previs Fondation de prévoyance du personnel Service public | Seftigenstrasse 362  
Case postale 250 | CH-3084 Wabern bei Bern | T 031 960 11 11 | F 031 960 11 33  
E-mail [info@previs.ch](mailto:info@previs.ch) | [www.previs.ch](http://www.previs.ch)